



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 novembre 2021 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	27
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	16/11/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Romain EVRARD

Etaient présents : Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Maryanne BOURDIN, Bernard CHAMPAHET, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel SEVENIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Romain EVRARD, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Catherine MICHALON, Patrick SAIGNE, Gracinda HERNANDEZ, Michel HENRY-BLANC, Simon PLENET, Véronique NEE, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Jamal NAJI, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON.

CM-2021-239 - ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE - MADAME VERONIQUE NEE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR DENIS NEIME

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Consécutivement à la démission de Monsieur Denis NEIME de ses fonctions de Conseiller Municipal et membre de la liste «« Annonay Sociale Démocratique Ecologiste », laquelle a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet par courrier du 11 octobre 2021, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral.

En application des dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission, laquelle a pris effet dès sa réception.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Madame Véronique NEE, membre suivant sur la liste « Annonay Sociale Démocratique Ecologiste » menée par Monsieur Denis NEIME lors des dernières élections municipales, a donc été invitée à intégrer le Conseil Municipal.

Madame Véronique NEE a confirmé son acceptation de siéger au sein de l'assemblée communale.

COMPTE TENU des éléments précités,

VU l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.270 du Code Electoral,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCEDE à l'installation de **Madame Véronique NEE** au sein de l'assemblée communale, et ce en qualité de Conseillère Municipale de la Ville d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Madame Véronique NEE au sein de l'assemblée communale.

Fait à Annonay le : 24/11/21

Affiché le : 24/11/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/12/21

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20211122-27661-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET